

1170. moment de la séparation, Thomas fixa les yeux sur Henri d'une manière expressive, et lui dit, avec une sorte de solennité : « Je crois bien que je ne vous reverrai plus. — « Me prenez-vous donc pour un traître ? » répliqua vivement le roi, qui devina le sens de ces paroles. L'archevêque s'inclina et partit <sup>1</sup>.

Dans les divers entretiens qu'ils avaient eus ensemble, le jour de la réconciliation, Henri II avait promis d'aller à Rouen, à la rencontre du primat, d'y acquitter pour lui toutes les dettes qu'il avait contractées dans l'exil, et de l'accompagner ensuite en Angleterre, ou, tout au moins, de le faire accompagner par l'archevêque de Rouen. Mais, à son arrivée à Rouen, Beket ne trouva ni le roi, ni l'argent promis, ni aucun ordre de l'accompagner transmis à l'archevêque <sup>2</sup>. Il emprunta trois cents livres, et, au moyen de cette somme, il se mit en route vers la côte voisine de Boulogne. On était alors au mois de novembre, dans la saison des mauvais temps de mer ; le primat et ses compagnons furent contraints d'attendre quelques jours au port de Wissant, près de Calais <sup>3</sup>. Une fois qu'ils se promenaient sur le rivage, ils virent un homme accourir vers eux, et le prirent d'abord pour le patron de leur vaisseau, venant les avertir de se préparer au passage <sup>4</sup> ; mais cet homme leur dit qu'il était clerc et doyen de l'église de Boulogne, et que

*alteri collata pridem beneficia impropertavit.* (Vita B. Thomæ quadripart., lib. III, cap. II, p. 409.)

<sup>1</sup> Dicit mihi animus quod sic discedo a vobis, quasi quem amplius in hac vita non videbitis. Rex : Habes me proditorem?... (Willelmi filii Stephani Vita S. Thomæ, p. 71, apud hist. anglie. Script., ed. Sparke.)

<sup>2</sup> Ibid.

<sup>3</sup> Epist. Joann. Saresber., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 643.

<sup>4</sup> Tanquam ad nulum exigendum properantem. (Vita B. Thomæ quadripart., lib. III, cap. III, p. 410.)

le comte, son seigneur, l'envoyait les prévenir de ne point s'embarquer, parce que des troupes de gens armés se tenaient en observation sur la côte d'Angleterre, pour saisir ou tuer l'archevêque <sup>1</sup>. « Mon fils, répondit Thomas au « messager, quand j'aurais la certitude d'être démembré et « coupé en morceaux sur l'autre bord, je ne m'arrêterais « point dans ma route. C'est assez de sept ans d'absence « pour le pasteur et pour le troupeau <sup>2</sup>. » Les voyageurs s'embarquèrent ; mais, pour tirer quelque profit de l'avertissement qu'ils venaient de recevoir, ils évitèrent d'entrer dans un port fréquenté, et prirent terre dans la baie de Sandwich, au lieu qui offrait le moins de distance de la mer à Canterbury <sup>3</sup>.

Malgré leurs précautions, le bruit courut que l'archevêque avait débarqué près de Sandwich. Aussitôt le Normand Gervais, vicomte de Kent, se mit en marche vers cette ville avec tous ses hommes d'armes, accompagné de Renouf de Broc et de Renauld de Garenne, deux seigneurs puissants et les plus mortels ennemis de Beket <sup>4</sup>. Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'à la même nouvelle, les bourgeois de Douvres, hommes de race anglaise, prirent les armes de leur côté pour secourir l'archevêque, et que ceux de Sandwich s'armèrent aussi quand ils virent approcher les cavaliers normands <sup>5</sup>. « S'il a eu l'effronterie d'aborder,

<sup>1</sup> Provide tibi : parati sunt qui quærunt animam tuam, portus transmarinos obsidentes, ut exeuntem te a navi rapiant et trucident. (Ibid.)

<sup>2</sup> Crede, fili, nec si membratim decerpendus sim.... sufficiat.... gregem pastoris sui absentiam luxisse septennem. (Ibid.)

<sup>3</sup> Ibid., cap. IV, p. 412.

<sup>4</sup> Arreptis armis satellites plurimi cum festinatione Sandwicum petierunt. (Gervas. Cantuar. Chron., apud hist. angl. Script., col. 4413, ed. Selden.)

<sup>5</sup> Audito... armatorum adventu, homines de villa cucurrerunt ad arma, pro domino suo et pastore si necesse esset pugnare volentes; idem... fecerant burgen ses Dovorise. (Ibid.)

1170. « disait le vicomte Gervais, je lui coupe la tête de ma propre main <sup>1</sup>. L'ardeur des Normands fut un peu ralentie par l'attitude du peuple; ils s'avancèrent cependant l'épée nue, et Jean, doyen d'Oxford, qui accompagnait le primat, courut au-devant d'eux en criant : « Que faites-vous? Remettez vos épées; voulez-vous que le roi passe pour un traître <sup>2</sup>? » La multitude s'amassant, les Normands remirent l'épée au fourreau, se contentèrent de visiter les coffres de l'archevêque pour y chercher des brefs du pape, et retournèrent à leurs châteaux <sup>3</sup>.

Sur toute la route de Sandwich à Canterbury, les paysans, les ouvriers et les marchands vinrent au-devant de l'archevêque, le saluant, criant et s'attroupant en grand nombre; mais pas un riche, pas un personnage honoré, pas un homme de race normande ne félicitait l'exilé sur son retour <sup>4</sup> : au contraire, ils s'éloignaient des lieux de son passage, se renfermaient dans leurs maisons fortes, et faisaient courir d'un château à l'autre le bruit que Thomas Beket déchainait les serfs des champs et les tributaires des villes, et qu'il les promenait à sa suite ivres de joie et de frénésie <sup>5</sup>. De sa ville métropolitaine, le primat se rendit à Londres pour saluer le fils de Henri II. Toute la bourgeoisie

<sup>1</sup> ... Gervasium Cantia comitem qui palam minabatur, si forte præsumeremus applicare, nobis caput amputaturos. (Epist. B. Thomæ ad Alexandrum III papam, apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 464.)

<sup>2</sup> Ne temeritas eorum dominum regem... nota prodicionis inureret. (Epist. Joann. Saresber. ad Petrum abbat. S. Remigii, apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 613.)

<sup>3</sup> Et fortasse satellites vim parassent, nisi eos compescuisset tumultus popularis. (Ibid., p. 614.)

<sup>4</sup> Rarus de numero divitum aut honoratorum visitator accedit. (Ibid., p. 615.)

<sup>5</sup> Willelmi filii Stephani Vita S. Thomæ, p. 76, apud hist. anglie. Script., ed. Sparke.

de la grande cité descendit dans les rues à son passage; 1170. mais un messenger royal vint lui barrer le chemin, au nom du jeune roi, et lui signifier l'ordre formel de retourner à Canterbury, avec défense d'en sortir <sup>1</sup>. Dans ce moment, un bourgeois de Londres, enrichi par son commerce malgré les exactions des Normands, s'avancait vers Beket, pour lui tendre la main : « Et vous aussi, lui dit le messenger, vous allez à l'ennemi du roi <sup>2</sup>?... »

L'archevêque reçut avec dédain l'injonction de retourner sur ses pas, et dit qu'il ne repartirait point, s'il n'était d'ailleurs appelé à son église par une grande solennité prochaine <sup>3</sup>. En effet le temps de Noël approchait; Thomas revint à Canterbury, entouré de pauvres gens qui, à leur propre péril, s'armèrent d'écus et de lances rouillées et l'escortèrent. Ils furent plusieurs fois insultés par des hommes qui semblaient chercher l'occasion d'engager une querelle, afin de fournir aux soldats royaux un prétexte pour intervenir et tuer l'archevêque sans scandale au milieu du tumulte. Mais les Anglais essayèrent toutes ces provocations avec un sang-froid imperturbable <sup>4</sup>. L'ordre signifié au primat de se renfermer dans l'enceinte des dépendances de son église fut publié à son de cor dans les villes, comme édit de l'autorité publique; d'autres édits déclarèrent en-

<sup>1</sup> Denunciavit ei... ne progredereetur, nec civitates ejus aut castella intraret, sed reciperet se cum suis infra ambitum ecclesie sue. (Epist. Joann. Saresber. ad Petrum abbat. S. Remigii, apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 614.) — Rogér. de Hoved. Annal., pars poster., apud rer. anglie. Script., p. 521, ed. Savile.

<sup>2</sup> Nunquid et tu venisti ad inimicum regis? redi ocyus... (Willelmi filii Stephani Vita S. Thomæ, p. 76, apud hist. anglie. Script., ed. Sparke.)

<sup>3</sup> Se nullatenus... regressurum, nisi quia tunc solemnibus urgebat dies. (Vita B. Thomæ quadripart., lib. III, cap. IX, p. 117.)

<sup>4</sup> Willelmi filii Stephani Vita S. Thomæ, p. 77, apud hist. anglie. Script., ed. Sparke.

1170. nemi du roi et du royaume quiconque lui ferait bon visage<sup>1</sup>; et un grand nombre de citoyens de Londres furent cités devant les juges normands pour répondre sur la charge de trahison envers le roi, à cause de l'accueil fait à l'archevêque dans leur ville<sup>2</sup>. Toutes ces manœuvres des gens en pouvoir firent pressentir à Thomas que sa fin était proche; et il écrivit au pape pour lui demander de faire dire, à son intention, les prières des agonisants<sup>3</sup>. Il monta en chaire, et, devant le peuple assemblé dans la grande église de Canterbury, il prononça un sermon sur ce texte : « Je suis venu vers vous pour mourir au milieu de vous<sup>4</sup>. »

Il faut dire que la cour de Rome, suivant sa politique constante de ne jamais laisser complètement s'éteindre les querelles où elle pouvait intervenir, après avoir envoyé à l'archevêque l'ordre d'absoudre les prélats qui avaient sacré le fils du roi, lui avait donné de nouveau la permission d'excommunier le prélat d'York et de suspendre les autres<sup>5</sup>. C'était Henri II qui cette fois était joué par le pape; car il ignorait entièrement qu'à son départ pour l'Angleterre Thomas fût muni de pareilles lettres<sup>6</sup>. Ce dernier s'était d'abord proposé de les employer comme un simple moyen comminatoire pour contraindre ses ennemis à capituler. Mais la crainte qu'on ne saisis ces papiers à son débarque-

<sup>1</sup> Edicto publico... quisquis ei vel aliqui suorum faciem hilarem prætendebat, hostis publicus censebatur. (Roger. de Hoved. Annal., pars poster., apud rer. anglie. Script., p. 521, ed. Savile.)

<sup>2</sup> Judicio curiæ regis stare, quia in occursum archiepiscopi processerant inimici regis (Willelmi filii Stephani Vita S. Thomæ, p. 77, apud hist. anglie. Script. ed. Sparke.)

<sup>3</sup> Sciebat quod brevis foret vita ejus et mors in januis. (Roger. de Hoved., loc. supr. cit.)

<sup>4</sup> Veni ad vos mori inter vos. (Ibid.)

<sup>5</sup> Vita B. Thomæ quadripart., lib. III, cap. IV, p. 442. — Guillelmi Neubrig. De reb. anglie., p. 184 et 185, ed. Hearne.

<sup>6</sup> Rege inscio. (Ibid., p. 485.)

ment le décida plus tard à les faire partir avant lui<sup>1</sup>, et ainsi la lettre du pape et les nouvelles sentences d'excommunication devinrent trop tôt publiques; le ressentiment des évêques, frappés comme à l'improviste, s'irrita au delà de toute mesure. Celui d'York et plusieurs autres, se hâtant de passer le détroit, allèrent trouver Henri II en Normandie, et se présentant devant lui<sup>2</sup> : « Nous vous implorons, lui dirent-ils, pour la royauté et pour le sacerdoce<sup>3</sup>; vos évêques d'Angleterre sont excommuniés parce qu'ils ont, d'après vos ordres, couronné le jeune roi votre fils. — Si cela est, répondit le roi avec un ton qui marquait la surprise, si tous ceux qui ont consenti au sacre de mon fils sont excommuniés, par les yeux de Dieu, je le suis aussi<sup>4</sup>. — Sire, ce n'est pas tout, reprirent les évêques, l'homme qui vous a fait cette injure va mettre le royaume en feu; il marche avec des troupes de cavaliers et de piétons armés, rôdant autour des forteresses et cherchant à se les faire ouvrir<sup>5</sup>. »

En entendant cette relation exagérée, le roi fut saisi d'un de ces accès de colère violente auxquels il était sujet<sup>6</sup>, il changea de couleur, et, frappant ses mains l'une contre l'autre : « Quoi! s'écria-t-il, un homme qui a mangé mon pain, un homme qui est venu à ma cour sur un cheval boiteux, lève le pied pour m'en frapper. Il insulte son roi,

<sup>1</sup> Literas quas impetravimus a majestate vestra, nobis auferrent. (Epist. B. Thomæ ad Alexandrum III papam, apud Script. rer. gallic. et francie., t. XVI, p. 464.)

<sup>2</sup> Vita B. Thomæ quadripart., lib. III, cap. VIII, p. 445.)

<sup>3</sup> Pro regno, pro sacerdotio et pro semetipsis... (Ibid.)

<sup>4</sup> Si omnes excommunicationi subjacent coronationi filii mei consentientes, ego, per oculos Dei, non excludor. (Ibid., p. 446.)

<sup>5</sup> Multo comitatu equitum peditumque præeuntium et subsequentium stipatus incedit, circumiens et quærens ut in præsidia recipiatur. (Ibid.)

<sup>6</sup> In furorem accensus. (Ibid., p. 519.)

1170. « la famille royale et tout le royaume, et pas un de ces lâches serviteurs, que je nourrissais à ma table, n'ira me venger de celui qui me fait un pareil affront <sup>1</sup> ! » Ces paroles ne sortirent point en vain de la bouche du roi, et quatre chevaliers du palais, Richard le Breton, Hugues de Morville, Guillaume de Traci, et Renault, fils d'Ours; qui les entendirent, se conjurant ensemble à la vie et à la mort, partirent subitement pour l'Angleterre le jour de Noël <sup>2</sup>. On ne s'aperçut point de leur absence, la cause n'en fut nullement soupçonnée, et même, pendant qu'ils galopèrent en toute hâte vers la mer, le conseil des barons de Normandie, assemblé par le roi, nomma trois commissaires chargés d'aller saisir légalement et emprisonner Thomas Beket, comme prévenu de haute trahison <sup>3</sup>; mais les conjurés, qui avaient les devants, ne laissèrent rien à faire aux commissaires royaux.

Cinq jours après la fête de Noël, les quatre chevaliers normands arrivèrent à Canterbury. Cette ville était alors en rumeur, pour de nouvelles excommunications que venait de prononcer l'archevêque contre des hommes qui l'avaient insulté, et notamment contre Renouf de Broc, qui s'était diverti à mutiler un de ses chevaux en lui coupant la queue <sup>4</sup>. Les quatre chevaliers entrèrent à Canterbury avec une troupe de gens d'armes qu'ils avaient rassemblés dans

<sup>1</sup> Unus homo qui manducavit panem meum, levavit contra me calcaneum suum; unus homo, beneficiis meis insultans, deshonestat totum genū regium, totum sine vindice conculcat regnum; unus homo qui manciato jumento et claudio primo prorupit in curiam. (Vita B. Thomæ quadripart., lib. III, cap. XI, p. 419.)

<sup>2</sup> ..... In viri Dei necem conjurati. (Ibid., cap. XII, p. 420.)

<sup>3</sup> Ut archiepiscopum caperent. (Willelmi filii Stephani Vita S. Thomæ, p. 78, apud hist. anglie. Script., ed. Sparke.)

<sup>4</sup> Qui die præcedenti amputaverat caudam sumerii sui. (Roger. de Hoved. Annal., pars poster., apud rer. anglie. Script., p. 521, ed. Savile.)

les châteaux sur leur route <sup>1</sup>. Ils requièrent d'abord le prévôt de la ville de faire marcher les citoyens en armes, pour le service du roi, à la maison de l'archevêque; le prévôt refusa, et les Normands lui enjoignirent de prendre au moins ses mesures pour que, de tout le jour, aucun bourgeois ne remuât, quoi qu'il pût arriver <sup>2</sup>. Ensuite les quatre conjurés, avec douze de leurs amis, se rendirent à la maison et à l'appartement du primat <sup>3</sup>.

Thomas Beket venait d'achever son diner, et ses serviteurs étaient encore à table; il salua les Normands à leur entrée, et demanda le sujet de leur visite. Ceux-ci ne lui firent aucune réponse intelligible, s'assirent, et le regardèrent fixement pendant quelques minutes <sup>4</sup>. Renault, fils d'Ours, prit ensuite la parole: « Nous venons, dit-il, de la part du roi, pour que les excommuniés soient absous, que les évêques suspendus soient rétablis, et que vous-même rendiez raison de vos desseins contre le roi <sup>5</sup>. — « Ce n'est pas moi, répondit Thomas, c'est le souverain pontife qui a excommunié l'archevêque d'York, et qui seul, par conséquent, a droit de l'absoudre. Quant aux autres, je les rétablirai, s'ils veulent me faire leur soumission <sup>6</sup>. — Mais de qui donc, demanda Renault, tenez-

<sup>1</sup> Vita B. Thomæ quadripart., lib. III, cap. XII, p. 420 et 421.

<sup>2</sup> Ut omnes cives armati cum eis veniant ad domum archiepiscopi ad servitium regis. Cumque civitas eorum furorem admirata contradiceret, statim præcipiunt, ut in pace se habeant, non se moveant quicquid audiant vel videant. (Willelmi filii Stephani Vita S. Thomæ, p. 81, apud hist. anglie. Script., ed. Sparke.)

<sup>3</sup> Ibid.

<sup>4</sup> Venenum aspidum quod sub labiis gerebant per moram aliquantulum compresserunt silentio. (Vita B. Thomæ quadripart., lib. III, cap. XII, p. 420 et 421.)

<sup>5</sup> Et quæ in regiam majestatem peccasti emendaturus. (Ibid., cap. XIV, p. 423.)

<sup>6</sup> Ibid.

1170. « vous votre archevêché ? est-ce du roi ou du pape ? — J'en « tiens les droits spirituels de Dieu et du pape , et les droits « temporels du roi. — Quoi ! ce n'est pas le roi qui vous a « tout donné ? — Nullement , répondit Beket <sup>1</sup>. » Les Normands murmurèrent à cette réponse , traitèrent la distinction d'argutie , et firent des mouvements d'impatience , s'agitant sur leurs sièges , et tordant leurs gants qu'ils tenaient à la main <sup>2</sup>. « Vous me menacez , à ce que je crois , « dit le primat : mais c'est inutilement ; quand toutes les « épées de l'Angleterre seraient tirées contre ma tête , vous « ne gagneriez rien sur moi <sup>3</sup>. — Aussi ferons-nous mieux « que menacer , » répliqua le fils d'Ours se levant tout à coup ; et les autres le suivirent vers la porte , en criant aux armes <sup>4</sup> !

La porte de l'appartement fut fermée aussitôt derrière eux ; Renault s'arma dans l'avant-cour , et prenant une hache des mains d'un charpentier qui travaillait , il frappa contre la porte pour l'ouvrir ou la briser <sup>5</sup>. Les gens de la maison , entendant les coups de hache , supplièrent le primat de se réfugier dans l'église , qui communiquait à son appartement par un cloître ou une galerie ; il ne le voulut point , et on allait l'y entraîner de force <sup>6</sup> , quand un des

<sup>1</sup> A quo ergo habes archiepiscopatum ? Ille : Spiritualia a Deo et domino Papa , temporalia et possessiones a domino rege. Reginaldus : Nonne totum te a rege habere recognoscis ? Ille : Nequaquam. (Willelmi filii Stephani Vita S. Thomæ , p. 82 , apud hist. anglic. Script. , ed. Sparke.)

<sup>2</sup> Chyrothecas contorquentibus , brachia furiose jactantibus. (Vita B. Thomæ quadripart. , lib. III , cap. XIV , p. 126.)

<sup>3</sup> Frustra mihi minamini : si omnes gladii Angliæ capiti meo immineant... me dimovere non poterunt. (Willelmi filii Stephani Vita S. Thomæ , p. 83 , apud hist. anglic. Script. , ed. Sparke.)

<sup>4</sup> Bene audemus archiepiscopo minari et plus facere. (Ibid.)

<sup>5</sup> Reginaldus cuidam fabro lignario... securim abstulit. (Ibid. , p. 84.)

<sup>6</sup> Invitum educere satagebant. (Vita B. Thomæ quadripart. , lib. III , cap. XV , p. 128.)

assistants fit remarquer que l'heure de vêpres avait sonné. 1170. « Puisque c'est l'heure de mon devoir , j'irai à l'église , » dit l'archevêque ; et faisant porter sa croix devant lui , il traversa le cloître à pas lents , puis marcha vers le grand autel , séparé de la nef par une grille de fer entr'ouverte <sup>1</sup>. A peine il avait le pied sur les marches de l'autel , que Renault , fils d'Ours , parut à l'autre bout de l'église , revêtu de sa cotte de mailles , tenant à la main sa large épée à deux tranchants , et criant : « A moi , à moi , vassaux du roi <sup>2</sup> ! » Les autres conjurés le suivirent de près , armés comme lui de la tête aux pieds , et brandissant leurs épées <sup>3</sup>. Les gens qui étaient avec le primat voulurent alors fermer la grille du chœur ; lui-même le leur défendit , et il quitta l'autel pour les en empêcher ; ils le supplièrent avec de grandes instances de se mettre en sûreté dans l'église souterraine , ou de monter l'escalier par lequel , à travers beaucoup de détours , on parvenait au faite de l'édifice. Ces deux conseils furent repoussés aussi positivement que les premiers <sup>4</sup>. Pendant ce temps , les hommes armés s'avançaient ; une voix cria : « Où est le traître ? » — Personne ne répondit. — « Où est l'archevêque ? — Le voici , répondit Beket , « mais il n'y a pas de traître ici ; que venez-vous faire « dans la maison de Dieu avec un pareil vêtement ? quel

<sup>1</sup> Egressus autem , cum a comitantibus accelerare cogeretur , quasi fugam erubescens , gradum fixit. (Vita B. Thomæ quadripart. , lib. III , cap. XV , p. 128.) — Willelmi filii Stephani Vita S. Thomæ , p. 83 , apud hist. anglic. Script. , ed. Sparke.

<sup>2</sup> Adest Reginaldus Ursonis loricated , ense evaginato , et vociferans : Nunc huc ad me , homines regis. (Ibid. , p. 85.)

<sup>3</sup> In dextris gladios acutos vibrabant. (Vita B. Thomæ quadripart. , lib. III , cap. XVII , p. 129.) — Ensibus nudatis. (Willelmi filii Stephani Vita S. Thomæ , p. 85 , apud hist. anglic. Script. , ed. Sparke.)

<sup>4</sup> Ibid. , p. 86.

4170. « est votre dessein<sup>1</sup>? — Que tu meures. — Je m'y résigne; « vous ne me verrez point fuir devant vos épées; mais, « au nom de Dieu tout-puissant, je vous défends de tou- « cher à aucun de mes compagnons, clerc ou laïque, grand « ou petit<sup>2</sup>. » Dans ce moment il reçut par derrière un coup de plat d'épée entre les deux épaules, et celui qui le lui porta lui dit : « Fuis, ou tu es mort<sup>3</sup>. » Il ne fit pas un mouvement; les hommes d'armes entreprirent de le tirer hors de l'église, se faisant scrupule de l'y tuer. Il se débattit contre eux, et déclara fermement qu'il ne sortirait point et les contraindrait à exécuter sur la place leurs intentions ou leurs ordres<sup>4</sup>.

Durant cette lutte, les clercs qui accompagnaient le primat s'enfuirent et l'abandonnèrent tous, à l'exception d'un seul : c'était le porte-croix Edward Grim, le même qui avait parlé avec tant de hardiesse après la conférence de Clarendon. Les conjurés le voyant sans armes d'aucune espèce firent peu d'attention à lui, et l'un d'eux, Guillaume de Traci, leva son épée pour frapper l'archevêque à la tête; mais le fidèle et courageux Saxon étendit aussitôt son bras droit afin de parer le coup : il eut le bras coupé, et Thomas ne reçut qu'une légère blessure<sup>5</sup>. « Frappez, frappez, « vous autres, » dit le Normand à ses compagnons; et un

<sup>1</sup> Ubi est ille proditor?... Ecce ego. (Vita B. Thomæ quadripart., lib. III, cap. XVII, p. 130.)

<sup>2</sup> Prohibeo ex parte omnipotentis Dei... ne alicui, siye monacho, siye clerico, siye laico, majori vel minori, in aliquo noceatis. (Ibid.)

<sup>3</sup> Fuge, mortuus es. (Ibid.)

<sup>4</sup> Hic mihi facietis quæ facere vultis. (Ibid.)

<sup>5</sup> Coronam capitis ejus, vulnere capiti inflicto, tanta vi amputavit, ut pariter secaret et præcideret brachium isthæc referentis. (Edwardi Vita S. Thomæ, apud Surium, De probatis sanctorum vilis, mense decembri, p. 362.) — Roger. de Hoved. Annal., pars poster., apud rer. anglic. Script., p. 522, ed. Savile. — Vita B. Thomæ quadripart., lib. III, cap. XVIII, p. 131.

second coup, porté à la tête, renversa l'archevêque la face 4170. contre terre; un troisième coup lui fendit le crâne, et il fut asséné avec une telle violence, que l'épée se brisa sur le pavé<sup>1</sup>. Un homme d'armes, appelé Guillaume Maltret, poussa du pied le cadavre immobile, en disant : « Qu'ainsi « meure le traître qui a troublé le royaume et fait insurger « les Anglais<sup>2</sup>. »

En effet, un historien rapporte que les habitants de Canterbury se soulevaient et se rassemblaient tumultueusement dans les rues<sup>3</sup>. On ne voyait dans ces rassemblements ni un noble ni un riche; tous se tenaient clos dans leurs maisons et semblaient intimidés de l'effervescence populaire<sup>4</sup>. Des hommes et des femmes, qu'à leurs habits on reconnaissait pour indigènes, coururent vers l'église cathédrale et y entrèrent pêle-mêle. A la vue du cadavre encore étendu près des marches de l'autel, ils pleuraient et criaient qu'ils avaient perdu leur père; les uns lui baisaient les pieds ou les mains; d'autres trempaient des linges dans le sang qui couvrait le pavé. De son côté, l'autorité normande ne resta pas inactive, et un édit, proclamé à son de trompe, défendit à qui que ce fût de dire publiquement que Thomas de Canterbury était un martyr<sup>5</sup>. L'archevêque d'York

<sup>1</sup> Gladioque in pavimento marmoreo confracto. (Ibid., p. 133.)

<sup>2</sup> Willelmus Maltret percussit cum pede sanctum Defunctum dicens : Preat nunc proditor ille, Qui regis regnumque suum turbavit, et omnes Angligenas adversus eum consurgere fecit.

(Guillelm. Neubrig., De reb. anglic., p. 723, ed. Hearne, in notis.)

<sup>3</sup> Concurrerunt undique utriusque sexus multitudinem. (Roger. de Hoved. Annal., pars poster., apud rer. anglic. Script., p. 522, ed. Savile.)

<sup>4</sup> Fleury, Hist. ecclésiast., t. XV, p. 310.

<sup>5</sup> Epist. Joann. Saresber. ad Joann. pictav. episc., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 617.

1170. monta en chaire pour annoncer sa mort comme un effet de la vengeance divine, disant qu'il avait péri, comme Pharaon, dans son crime et dans son orgueil<sup>1</sup>. D'autres évêques prêchèrent que le corps du traître ne devait pas reposer en terre sainte, et qu'il fallait le jeter dans le bourbier le plus infect, ou le laisser pourrir au gibet<sup>2</sup>. Il y eut même une tentative faite par des gens armés pour enlever aux cleres de Canterbury le cadavre de l'ennemi du roi normand; mais ceux-ci furent avertis, et l'ensevelirent précipitamment dans le souterrain de leur église<sup>3</sup>.

1171  
à  
1173. Ces efforts des hommes puissants pour persécuter jusqu'au delà du tombeau celui qui avait osé leur tenir tête, rendirent sa mémoire plus chère encore à la population opprimée; elle en fit un saint, au mépris de l'autorité normande, et sans l'aveu de l'église romaine. Comme autrefois Waltheof, Thomas Beket opéra, sur le lieu de sa mort, des miracles visibles pour les imaginations saxonnes, et dont la nouvelle, accueillie avec enthousiasme, se répandit par toute l'Angleterre<sup>4</sup>. Il s'écoula deux années entières avant que le nouveau saint fût reconnu et canonisé à Rome; durant tout ce temps ce ne fut pas sans péril que les prê-

<sup>1</sup> Eum plane mendosus et mendax... nominat Pharaonem. (Epist. Joann. Saresber. ad Guillelmum senonens. archiepisc., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 620.)

<sup>2</sup> Dicentium corpus proditoris inter sanctos pontifices non esse humanum, sed projiciendum in paludem viliorem vel suspendendum esse patibulo. (Epist. Joann. Saresber. ad Joann. pictav. episc., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 447.)

<sup>3</sup> Eum in crypta, antequam satellites Sathanæ qui ad sacrilegia perpetranda convocati fuerant convenirent... sepelierunt. (Ibid., p. 617 et 618.)

<sup>4</sup> Per eum magna miracula fiunt, catervatim confluentibus populis. (Ibid., p. 618.) — Ut martyris hujus gloria nec decreto pontificis, nec edicto principis atollatur, sed Christo præcipue auctore invalescat. (Ejusd. epist. ad Guillelmum senonens. archiepisc., ibid., p. 449.) — Voyez plus haut, liv. v, t. II.

tres qui croyaient en lui le nommèrent dans leurs messes, 1171  
et que les pauvres et les malades visitèrent sa sépulture<sup>1</sup>.  
à  
1173. La cause qu'il avait soutenue avec une admirable constance était celle de l'esprit contre la force, des faibles contre les puissants et surtout celle des vaincus de la conquête normande. De quelque point de vue qu'on envisage son histoire, ce côté national s'y trouve, on peut le subordonner à d'autres, mais on ne saurait le nier. Il est certain que la voix populaire associa dans les mêmes complaints la mémoire de saint Thomas de Canterbury aux souvenirs de la conquête. On disait, sans fondement peut-être, mais avec une poésie dont le sens n'est pas douteux, que la mort du saint avait été jurée dans le même château et dans la même chambre où fut prêté le serment de Harold, puis le serment de l'armée au bâtard pour l'expédition d'Angleterre<sup>2</sup>.

Une chose digne de remarque, c'est que le seul primat de race normande qui, avant l'Anglais Beket, eût eu quelques démêlés avec la puissance laïque, était un ami des Saxons, et peut-être le seul ami qu'ils aient trouvé dans la race de leurs vainqueurs. Ce fut Anselme, le même qui avait plaidé contre Lanfranc la cause des saints de la vieille Angleterre<sup>3</sup>. Anselme, devenu archevêque, tenta de rele-

1092  
à  
1176.

<sup>1</sup> Quod viri impii qui eum insatiabiliter oderant intuentos, inhibuerunt nomine publicæ potestatis ne miracula quæ fiebant quisquam publicare præsumeret. (Ejusd. epist. ad Joann. pictav. episc., ibid., p. 617.)

<sup>2</sup> La chambre d'el burc a estrange destinée.  
Meinte dure nouvelle a sovent escultée;  
Reneilz i fu Harald par serement donnée,  
L'ost d'Angleterre i fu d'el bastard afiée,  
Et la mort saint Thomas afiée et jurée.

(Vie de saint Thomas de Cantorbéry, par Garnier de Pont-Sainte-Maxence, mss. de la Bibliothèque royale, supplément français, n° 2636, fol. 84.)

<sup>3</sup> Voyez livre VII, t. II.